

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 7 juin 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
28 mai 2004

Date d'affichage
9 juin 2004

Date de retrait de l'affichage
9 juillet 2004

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le sept juin à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans l' « Espace accueil et de rencontres » à Bêlarga, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. DIAZ Manuel - M. FORGUE Jean Marie - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean-Paul - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -
Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. AGOSTINI Jean André - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre -
Absents : M. CADLHAC Jean-François - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean-Louis.

Monsieur Marcel Jover donne pouvoir à Monsieur André Sidéris
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Monsieur Gérard Cabello donne pouvoir à Monsieur Charles Maneiro

Madame Nicole GUERRE a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

40-2004
Opération Grand Site : stage de Valérie CHARTIER

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que l'aménagement d'une aire accueil sur le site du Pont du Diable, situé sur les communes d'Aniane et de Puéchabon est une opération phare pour le territoire. Il s'agit d'un espace d'une superficie totale de 15 ha environ organisé autour d'une aire de stationnement paysagée de 700 places environ, d'accès piétonnier vers la plage et le Pont du diable, de boucles thématiques de promenade et d'un espace d'accueil incluant la maison du site. Une Déclaration d'Utilité Publique en cours est préalable à l'aménagement du site et une étude préalable à l'enquête d'utilité publique réalisée par un groupement associant Spi Infra (Ingénierie) Claude Chazelle (Paysagiste) et D. Larpin (Architecte Monuments historiques) a été validée par la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » en décembre 2003.

Monsieur J. Andrieux précise qu'en parallèle à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en cours et en vue de lancer des études opérationnelles pour l'aménagement de l'aire du Pont du Diable, l'objectif du stage est de définir le contenu fonctionnel de ce que pourrait être la "Maison du Site", de proposer un projet de conception et les surfaces afférentes à chaque fonction du bâtiment ainsi que de réfléchir à un mode de gestion de cet équipement.

Monsieur J. Andrieux ajoute que Valérie Chartier est actuellement en formation à l'Institut Consulaire de Formation de Montpellier qui dépend de la CCI de Montpellier. Son expérience de chef de projet en entreprise, l'optique de sa formation et son projet professionnel sont des atouts dans la réalisation de ce stage « Maison du Site » pour la Communauté de communes.

Monsieur J. Andrieux explique qu'afin d'accueillir cette étudiante, il convient de passer une convention avec l'Institut Consulaire de Formation de Montpellier ce qui permettra notamment de lui rembourser les frais déplacements occasionnés par le stage.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accueillir Valérie Chartier en tant que stagiaire du 8 juin 2004 au 24 septembre 2004 dans le cadre de l'Opération Grand Site.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'Institut Consulaire de Formation de Montpellier.

Fait à Gignac, le 9 juin 2004

Le Président

Louis Villaret